



**Centre Communal
d'Action Sociale**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 19 septembre 2024**

8 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 3 excusés, 1 absent)

DELIBERATION N° 2024-80

**ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA – PLIE : PROJET ET PLAN
DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN
(FSE+) (SSI/8.2/80)**

Dans la continuité des actions d'accompagnements socioprofessionnels déjà menées, le Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse, en lien avec le Fonds Social Européen et la Collectivité européenne d'Alsace, souhaite poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Cet accompagnement, réalisé par l'Unité rSa du service Solidarité, Secours et Insertion, s'inscrit dans le cadre de parcours individualisés avec pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Aussi le 19 juillet 2024 , conformément à l'autorisation du Conseil d'Administration du 13 juin 2024, en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), le CCAS de Mulhouse a répondu à l'appel à projet « FSE+ » porté par le Fonds Social Européen dans l'objectif H intitulé « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » (priorité 1 de la programmation FSE+ 2021 – 2027 : « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus »).

Cette action a pour but de mettre en œuvre des parcours d'insertion au profit de bénéficiaires du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui sont soit des bénéficiaires du rSa, soit des personnes privées d'emploi durablement présentant des difficultés d'insertion non autonomes dans leur recherche d'emploi, soit des bénéficiaires d'autres minima sociaux.

Les bénéficiaires doivent répondre aux critères d'intégration du protocole PLIE. La personne qui bénéficie de cet accompagnement contractualise l'accompagnement PLIE par la signature du « Contrat Réussir », également signé par le référent PLIE

et la MEF. De plus, conformément à la législation relative au rSa, pour les bénéficiaires du rSa, l'accompagnement est également contractualisé par le biais du contrat d'engagements réciproques.

L'accompagnement socioprofessionnel individualisé par un référent unique vise la levée des freins pour permettre l'accès l'emploi durable. Il s'appuie sur les potentiels et compétences de la personne pour élaborer et mettre en œuvre avec elle un projet d'insertion socioprofessionnelle.

- **Plan de financement :**

- Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 2024	
Dépenses directes : personnel (salaires)	139 600 €	71,43 %
Dépenses indirectes (frais de structure)	55 840 €	28,57 %
Total	195 440 €	100 %

- Tableau des ressources prévisionnelles

Financeurs	Année 2024	
FSE	117 264 €	60.00 %
CeA	66 586 €	34.07 %
Autofinancement	11 590 €	5.93 %
Total	195 440 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve le projet et le plan de financement relatif à la candidature du CCAS à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen,
- autorise Madame le Vice-Président à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ